

Date de convocation : L'an deux mil dix-sept

Et le vingt-quatre mars

14 mars 2017

A 20 h 00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michaël SIMON, maire

Présents : Mme GATOULLAT-VELUT Valérie, M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric, Mme HAUSS Céline, M. PRUDHOMME Norbert, Mme SIMON Bernadette, Mme JULIEN Elodie, M. COURTOIS Vincent, M. VELUT Jean-Luc, Mme COQUILLE Delphine, Mme VELUT Sylvie et Mme SIMON Carine

Excusées : Mme GATOULLAT Roberta pouvoir à M. COURTOIS Francis

Secrétaire de séance : M. PRUDHOMME Norbert

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 09 mars 2017

Même Séance,

Approbation du
Compte de Gestion
2016 de la Commune
dressé par le Trésorier

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

N° 27_2017

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Déposée le 13/04/2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance entre le compte du Maire et celui du Receveur,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Même Séance,

Affectation du résultat
d'exploitation de
l'exercice
2016 Commune
N° 28_2017

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de M. Michaël SIMON,
Après avoir entendu le Compte Administratif de la commune de l'exercice
2016,
Considérant la concordance entre le compte du Maire et celui du Receveur,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Déposée le 13/04/2017

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT CA 2015	-77 954,91 €	179 036,91 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	82 236,91 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	-35 946,95 €	105 626,49 €
RESTES A REALISER 2016	4 076,00 €	0,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER	-4 076,00 €	0,00 €
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	0,00 €	0,00 €
CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT	-113 901,86 €	202 426,49 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire
l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement
reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de
financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	202 426,49 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	117 977,86 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	84 448,63 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	-113 901,86 €
Total affecté au c/ 1068 :	117 977,86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Même Séance,

Acquisition d'un arroseur automatique

Le Maire informe qu'il souhaite acquérir un arroseur automatique pour le stade afin d'optimiser l'arrosage et d'éviter des pertes d'eau et des arrosages manuels trop importants. Après étude auprès du Conseil Municipal, le vote à main levée est le suivant :

- 7 voix pour l'achat
- 5 abstentions
- 2 contres l'achat

Même Séance,

Approbation du Compte de Gestion 2016 du lotissement Les Vieilles Vignes dressé par le Trésorier N° 23_2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Déposée le 05/04/2017

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance entre le compte du Maire et celui du Receveur,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Même Séance,

Vote du budget primitif 2017 de la Commune et du lotissement N° 30_2017

Après avoir pris connaissance des propositions de provisions pour l'année 2017, voici le détail de chaque section :

Budget Primitif 2017 de la Commune :

Sections	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	482 853,00 €	907 354,50 €	1 390 207,50 €
Recettes	510 270,70 €	907 354,50 €	1 417 625,20 €

Déposée le 13/04/2017 **Budget Primitif 2017 du Lotissement :**

N° 25_2017

Sections	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	78 297,00 €	76 594,00 €	154 891,00 €
Recettes	118 228,00 €	76 594,00 €	194 822,00 €

Déposée le 05/04/2017

Le budget primitif 2017 est voté à main levée de la manière suivante

- 13 voix pour
- 1 abstention

Même Séance,

Tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles

	Dimanche 23 avril 2017 1er tour	Dimanche 07 mai 2017 2e tour
<u>08h00-10h30</u> (Durée 2h30) + Ouverture du bureau de vote	SIMON Michaël (Ouverture du bureau)	SIMON Michaël (Ouverture du bureau)
	HAUSS Céline	COURTOIS Vincent
	DEVAILLY Frédéric	VELUT Sylvie
	SIMON Michaël	JULIEN Elodie
<u>10h30-13h00</u> (Durée 2h30)	VELUT Sylvie	PRUDHOMME Norbert
	COURTOIS Vincent	VELUT Valérie
	PRUDHOMME Norbert	SIMON Michaël
<u>13h00-16h00</u> (Durée 3h00)	COURTOIS Francis	VELUT Jean-Luc
	VELUT Valérie	SIMON Bernadette
	VELUT Jean-Luc	VELUT Valérie
<u>16h00-19h00</u> (Durée 3h00)	VELUT Valérie	COURTOIS Francis
	SIMON Carine	DEVAILLY Frédéric
	SIMON Bernadette	SIMON Carine
<u>Clôture et dépouillements</u>	SIMON Michaël (Fermeture du bureau)	SIMON Michaël (Fermeture du bureau)
	DEVAILLY Frédéric	COURTOIS Francis
	VELUT Valérie	SIMON Bernadette
	SIMON Bernadette	SIMON Carine
	SIMON Carine	PRUDHOMME Norbert
	PRUDHOMME Norbert	DEVAILLY Frédéric
	VELUT Jean-Luc	JULIEN Elodie

Même Séance,

Travail des
commissions

Commission Vie Associative, Culturelle, Loisirs, Information et Communication gérée par Mme GATOULLAT-VELUT Valérie

- Le comité des fêtes fait part de la confirmation à l'entreprise BOUM.BAZAR de Ste Savine de la location des structures gonflables, le samedi 2 décembre 2017, pour l'arbre de Noël.
- Le comité des fêtes tiendra sa première assemblée générale en juin 2017.
- Il n'y aura pas de réunion de commission avant la commémoration du 8 mai. Nous procéderons donc à son organisation par mail.

Commission Fleurissement / Espaces verts gérée par Mme GATOULLAT-VELUT Valérie

Les travaux de printemps reprennent, avec la mise en application de la loi zéro-phyto.

L'achat d'un désherbeur thermique (RIPAGREEN) est envisagé.

Cette solution alternative respecte les nouvelles réglementations en vigueur et respecte surtout l'environnement. Il va falloir toutefois informer la population sur les résultats obtenus par ce nouveau matériel.

Quelques arbustes ont été plantés autour de la salle polyvalente ainsi que le cornouiller mâle reçu lors de la remise des prix départementale en décembre 2016. 4 arbres vont être plantés vers l'espace de jeux pour enfants sur le stade.

Il conviendra aussi de voir comment nous pouvons laisser des endroits en jachère (par exemple au Lotissement des Vieilles Vignes) sans pour autant en faire des espaces abandonnés, afin de limiter la tonte mais aussi de laisser des espaces naturels. Les espaces non tondus ne sont pas des espaces inutiles, c'est à nous de changer le regard que l'on porte sur eux.

Ces changements doivent s'accompagner d'explications envers la population (à faire régulièrement dans l'Infomesnil) et d'une bonne coordination entre la commission fleurissement et Mme GATOULLAT-VELUT avec les employés communaux, plus spécialement M. JULIEN Patrick en charge des espaces verts. La commission se réunira le mercredi 5 avril 2017 pour préparer l'arrivée des fleurs en mai et constituer le dossier qui sera remis lors du passage du jury Villes et villages fleuris en juillet 2017. Un certain nombre d'actions ont déjà été menées depuis la visite du technicien conseil, en novembre dernier, afin d'aller dans le sens du maintien du niveau une Fleur, tout à fait réalisable par la commune.

Commission Bâtiments et Patrimoine gérée par M. COURTOIS Francis

Parking PM. de la bibliothèque

Trois devis ont été présentés. La commission retient celui de M. MARCHAL en enrobé pour 2 114€ HT. Il lui est demandé de chiffrer une variante en enrobé rouge (estimée à 350€ HT) ainsi que d'étudier la faisabilité et le prix pour un revêtement identique sur le trottoir actuel.

Il faudra voir également la signalétique horizontale et verticale.

Local bancs

Deux devis de maçonnerie ont été présentés pour faire un enduit sur l'ensemble du bâtiment avec les 2 angles de la façade en parements brique ainsi que le rejointoiement du pignon en craie du local attenant. La proposition de M. MARCHAL à 3864€ est retenue.

Des modifications ont été demandées sur un des 2 devis de toiture en attente de réception pour faire une comparaison entre les 2 propositions.

Nous sommes en attente également du devis de M. VELUT Jean-Luc pour l'habillage de la porte. L'ensemble du projet sera présenté au Conseil Municipal ultérieurement quand tout sera bien arrêté.

Il faudra voir aussi le démontage de l'abri bois en tôles.

Place de la mairie

La société DBI a été recontactée pour lui faire part de nos dernières décisions (voir le dernier CR du conseil du 9 Mars) ce qui lui permet de commencer la phase 2 du projet : plans et CCTP définitifs, documents administratifs, recherche et mise en concurrence des entreprises.

Commission voirie gérée par M. DEVAILLY Frédéric

Travaux RD23 et Chemin Rouge :

A force de relances du bureau d'étude ACI3 et de M. le Maire auprès du Conseil Départemental, concernant les travaux d'aménagement depuis plusieurs semaines, une réunion a eu lieu le 13 mars dernier avec M. DUQUENOIS (nouveau responsable du SLA d'Ervy le Châtel), ACI3, l'entreprise MANSANTI et M. le Maire pour dénouer ce dossier. En effet il ne manquait plus que leur accord pour le commencement des travaux.

Un nouveau responsable a pris ses fonctions au centre d'exploitation (SLA). Celui-ci a donc repris tous les dossiers en cours, et surtout découvert le nôtre, ce qui explique ce contre temps.

Nous avons transmis à M. DUQUENOIS les échanges de « mails » et courriers depuis le début du dossier, ceci afin de « prouver » que nous avons tout fait dans les délais demandés par le Conseil Départemental.

M. le Maire a exposé qu'un prêt était sur le point d'être signé pour la réalisation de ces travaux et que des demandes de subventions avaient été déposées dont certaines avec un retour favorable.

Avec l'accord de ses supérieurs, M. DUQUENOIS nous accorde le commencement des travaux. Cependant, notre dossier doit tout de même repasser en commission par principe. Les travaux commenceront le 24 avril 2017 sur la RD23 ainsi que pour l'aménagement de sécurité. Les travaux sur le Chemin Rouge suivront ensuite.

Un système de déviation sera mis en place pour les VL (véhicules légers) pendant les travaux. M. DEVAILLY va se rapprocher de ACI3 et de M. MANSANTI pour savoir comment sera gérer le trafic PL (poids lourds) pendant la période de travaux sur la RD23.

Rénovation rue de le Goguette :

Il a été demandé à l'entreprise MANSANTI un devis pour la rénovation de la rue de la Goguette pour un montant de 75 508€ HT, afin de comparer avec celui réalisé par le Département (35 753,74€ HT), avec des conditions de réalisations identiques.

Après en avoir discuté avec M. le Maire, nous voyons mal comment l'entreprise MANSANTI pourrait s'aligner sur le prix du Département.

M. MANSANTI a été informé de cet écart, cependant il nous a demandé si la mise en œuvre était bien comptée sur le chiffrage du Département, pour lui seul les matériaux ont été chiffrés.

Suite à cette interrogation M. DEVAILLY va demander un devis définitif auprès du Département en prenant soin de demander si la mise en œuvre est incluse dans ce chiffrage.

Ce devis comportera également le surplus qui avait été oublié, à savoir le prolongement jusqu'au 18 rue de la Goguette (M. BECARD Richard) pour un montant de 3500€ HT environ.

Lors de la venue de M. DUQUENOIS le 13 mars dernier, il lui a été demandé de nous conseiller sur un aménagement de sécurité devant le collège, plusieurs propositions ont été faites, la commission va réfléchir aux différentes possibilités proposées.

Il a également souligné quelques points pas très cohérents en matière de signalisation, sur le quartier de l'école et du collège.

Un compte rendu a été effectué par M. DUQUENOIS et sera exposé à la commission lors d'une prochaine réunion.

Aménagement de la place de l'église :

Depuis la dernière réunion de commission, rien de nouveau concernant les modifications que la commission souhaitait apporter sur l'esquisse d'ACI3.

M. Barazzutti a été relancé sur ce point, en espérant pouvoir présenter quelque chose de nouveau lors de la prochaine réunion de commission.

L'entreprise MANSANTI a été également relancée suite à notre demande concernant l'aménagement de cet espace.

Il faudra prendre en considération les travaux de rénovation de l'église, avant d'aménager cet espace, il serait dommage de devoir intervenir avec des engins sur une place fraîchement refaite.

Informations et
questions diverses

Même Séance,

- Le dépôt des déchets verts ZA du pré haut est ouvert et il y a toujours du broyat disponible.
- Lecture d'un courrier de l'OGEC remerciant la Mairie de se porter garant à hauteur de 200 000,00 €, pour l'emprunt de 400 000,00 € à 1,2 % sur 15 ans pour leurs travaux de mises en accessibilité.

Prochaine réunion de conseil : Fin mai 2017 ou début juin 2017

Même Séance,

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h15.